

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 01/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 30 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 30 janvier 2024

L’an deux mille vingt-quatre et le cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – Mme DOZ – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. TINEL – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. CANNAT est représenté par Mme BAFFALIE

M. RICOME est représenté par M. FENOY

ABSENTS : M. MOHAD – M. CHAZALLET – Mme RAYNAL – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONGRAIN

OBJET : CREATION DE POSTE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur Fenoy propose au conseil municipal de créer un poste de d’Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2^{ème} classe à temps plein, suite à la réussite d’un agent (actuellement adjoint d’animation au sein du service enfance jeunesse) au concours professionnel. Au regard des fonctions actuelles occupées par cet agent, de ses responsabilités et de ses engagements au sein de la collectivité, cette création de poste est justifiée.

Le conseil municipal, après avoir oui l’exposé de M. Fenoy, et après en avoir délibéré, décide **à l’unanimité** :

- d’adopter la création de poste d’ATSEM principal 2^{ème} classe ;
- d’actualiser le tableau des effectifs comme suit :

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	TEMPS DE TRAVAIL
1	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	COMPLET
1	ATTACHE TERRITORIAL	COMPLET
2	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	COMPLET
1	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	COMPLET
3	REDACTEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	INGENIEUR (TITULAIRE OU CONTRACTUEL)	COMPLET
1	TECHNICIEN (TITULAIRE OU CONTRACTUEL)	COMPLET
2	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 1ERE CLASSE	COMPLET

4	ADJOINT ADMINISTRATIF. PRINC. 2EME CLASSE	COMPLET
7	ADJOINT ADMINISTRATIF	COMPLET
1	ADJOINT ADMINISTRATIF	NON COMPLET (28 H)
1	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE	COMPLET
2	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	COMPLET
1	GARDIEN DE POLICE	COMPLET
4	AGENT DE MAITRISE	COMPLET
1	AGENT DE MAITRISE	NON COMPLET (33 H)
2	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL	COMPLET
7	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	NON COMPLET
4	ADJOINT TECHNIQUE	NON COMPLET (3 x 28 H + 1 x 23 H)
9	ADJOINT TECHNIQUE	COMPLET
1	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	COMPLET
2	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	COMPLET
1	ANIMATEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	ANIMATEUR (CONTRACTUEL PERMANENT/CDI)	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2EME CLASSE	COMPLET
8	ADJOINT D'ANIMATION	COMPLET

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY

Le secrétaire de séance
Johane MONGRAIN